



2875 avenue Granada  
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1J1  
Tél. : 819-797-4144 / Téléc. : 819-792-2306

## **GRANADA GOLD FAIT PROGRESSER SON PROJET DE CONCENTRATION PAR GRAVITÉ SUR LE SITE EN VUE DE REHAUSSER LA TENEUR DU MATÉRIEL MINÉRALISÉ ET RÉDUIRE LE TRANSPORT HORS DU SITE**

**Rouyn-Noranda, Québec – le 30 juin 2026** – Granada Gold Mine Inc. (TSXV : GGM) (OTC : GBBFF) (Francfort : B6D) (la « Société » ou « Granada Gold ») a le plaisir d'annoncer que des représentants de son consultant indépendant en génie environnemental ont procédé à une visite du site du projet aurifère Granada près de Rouyn-Noranda au Québec.

La visite a permis d'évaluer des emplacements envisagés pour les installations proposées de concentration par gravité sur le site et de faire avancer la préparation de la demande de modification d'autorisation de la Société en vertu de l'article 30 de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, qui ajouterait la concentration par gravité sur le site au certificat d'autorisation existant de la Société (voir le communiqué de presse daté du 26 mai 2026).

### **Concentration gravitaire sur le site et gestion de l'eau**

L'installation proposée est conçue pour concentrer le matériel minéralisé sur place, par le biais d'un circuit gravitaire conventionnel installé dans une structure en dôme posée sur une fondation de roche concassée revêtue d'une membrane, destinée à l'exploitation saisonnière, tel que décrit dans le communiqué de presse de la Société daté du 26 mai 2026. Suivant l'extraction minière et le tri de minerai, le matériel minéralisé est concassé à une granulométrie plus petite et trié, puis passe au travers d'étapes successives de concentration par gravité, qui séparent les particules aurifères du matériel plus léger à l'aide d'eau et de la force centrifuge, sans avoir recours à des réactifs chimiques lors de l'étape de concentration. Le circuit est conçu pour livrer un concentré aurifère pour évaluation et récupération métallurgique ultérieure, en s'appuyant sur les essais métallurgiques antérieurs de la Société chez SGS Lakefield, et un flux de rejets stériles qui se rapporte au circuit de gestion de l'eau. En rehaussant la teneur sur le site minier, cette installation a pour but de réduire le volume de matériaux devant être transportés hors de la propriété pour le traitement final.

La gestion de l'eau fait partie intégrante du concept. Le procédé de concentration est soutenu par un circuit de traitement de l'eau, constitué d'un bassin de décantation sous le dôme, d'un bassin de finition externe, et d'une étape de traitement par floculation et précipitation ayant pour but de gérer les matières en suspension et de retirer les métaux dissous avant que l'eau ne soit remise en circuit dans le cadre du procédé. L'installation est conçue comme un système en circuit fermé où l'eau de procédé est recirculée; aucun rejet d'eau n'est anticipé dans le milieu environnant, et toute l'eau sur le site sera confinée, traitée

au besoin et fera l'objet d'un suivi. La fondation recouverte d'une membrane, le système de bassins de confinement et la recirculation de l'eau de procédé ont pour but de réduire au minimum le prélèvement d'eau douce et de maintenir une faible empreinte en termes de superficie et de résidus en lien avec le traitement sur place, comme il se doit dans le cadre du développement responsable d'une propriété adjacente à des communautés établies et à des usagers du territoire près de Rouyn-Noranda.

### **Processus d'autorisation environnementale**

La Société a retenu les services d'un consultant indépendant en génie environnemental pour la préparation et le dépôt d'une demande de modification d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du Québec.

La demande comprend les formulaires obligatoires relatifs aux activités et aux impacts, un fichier de géolocalisation et un rapport d'accompagnement décrivant le contexte de la modification demandée; elle sera étayée par des solutions de conception technique tant pour le procédé de concentration que pour le circuit de traitement de l'eau, qui seront fournies par une firme d'ingénierie sélectionnée par la Société.

Une version préliminaire de la demande est attendue d'ici septembre 2026 et la version finale est ciblée pour octobre 2026, sous réserve de l'obtention en temps opportun des solutions de conception technique et des autres documents requis. La récente visite du site a permis de faire avancer ces travaux en confirmant les emplacements envisagés pour les installations proposées et en appuyant le fondement technique de la demande.

### **Tri de minerai, démarrage graduel et démarche vers la production**

La concentration sur place est complémentaire aux résultats du tri de minerai annoncés le 28 avril 2026, qui ont démontré un rehaussement de 2,7 fois la teneur en or à un taux de récupération de 88 pour cent grâce au tri de minerai par transmission de rayons X (XRT). Combinés en succession, le tri de minerai suivi par la concentration gravitaire ont pour but de rejeter une proportion substantielle de matériel stérile avant le traitement final, ce qui a des implications directes sur l'intensité capitalistique et le coût d'exploitation par once récupérée. En rehaussant la teneur sur place, la Société s'attend à réduire le volume de matériaux devant être transportés hors de la propriété et à réduire l'empreinte en superficie et en résidus par once.

La modification d'autorisation constitue la première étape officielle d'obtention des permis pour les infrastructures dans le cadre de la démarche de développement par démarrage graduel de la Société, qui s'appuie sur le certificat d'autorisation existant permettant l'extraction de 550 tonnes par jour pour un total d'environ 590 000 tonnes. Le démarrage graduel est conçu pour définir une teneur précise par échantillonnage en vrac avant toute décision d'aller en production à plein régime. La Société ne considère pas le démarrage graduel comme une étape de production puisqu'elle ne dispose pas encore d'une étude de faisabilité pouvant étayer une telle décision. Lorsque l'échantillonnage en vrac du démarrage graduel aura été complété, et que la teneur de l'échantillon en vrac pourra être réconciliée avec les teneurs obtenues en forage, une étude de faisabilité en bonne et due forme sera commandée.

Le 23 juin 2026, la Société a annoncé une estimation de ressources minérales mise à jour (voir le communiqué de presse daté du 23 juin 2026) faisant état de ressources minérales mesurées et indiquées de 890 600 onces d'or (15 982 000 tonnes à 1,73 g/t Au) et de ressources minérales présumées de 865 500 onces d'or (20 096 000 tonnes à 1,34 g/t Au), qui représentent des hausses de 64 % et de 90 % respectivement comparativement à l'estimation de 2022. Pris collectivement, la base d'extraction

autorisée, la stratégie de préconcentration combinant tri de minerai et concentration gravitaire, l'installation sur place conçue en fonction d'une faible empreinte environnementale, et les ressources mises à jour, ont pour but de positionner Granada pour passer d'un échantillonnage en vrac autorisé jusqu'à une exploitation en production qui traitera son or sur place, avec une démarche plus courte et une intensité capitalistique réduite par rapport à une usine autonome conventionnelle.

« Le fait de se retrouver sur le terrain avec notre consultant en environnement transforme le projet d'un concept à un site, et d'un permis à une usine », a déclaré Frank J. Basa, P.Eng., président et chef de la direction. « Notre autorisation existante couvre déjà l'extraction de 550 tonnes par jour. La concentration de ce matériel sur place, avec une circulation de l'eau en circuit fermé sans rejet anticipé, nous permet de rehausser la teneur, de réduire ce que nous transportons par camion hors du site et de garder l'empreinte contrôlée et surveillée. En combinant le tri de minerai et la concentration par gravité face à une ressource mise à jour, vous regardez un projet conçu pour produire un concentré aurifère sur ses propres terrains, avec une faible intensité capitalistique qui permet de transformer un échantillonnage en vrac autorisé en une décision de production. C'est la direction où nous voulons aller et vers laquelle nous travaillons. »

### Estimation des ressources minérales

Le 23 juin 2026, la Société a publié une [estimation de ressources minérales mise à jour](#). Cette ERM combine des ressources minérales en fosse (délimitées dans une fosse) et souterraines : des ressources minérales **mesurées et indiquées** en fosse et souterraines de **890 600 onces d'or** (15 982 000 tonnes à une teneur de 1,73 g/t Au) et des ressources minérales **présumées** en fosse et souterraines de **865 500 onces d'or** (20 096 000 tonnes à une teneur de 1,34 g/t Au). La Société a l'intention d'intégrer cette estimation dans un rapport technique conforme au Règlement 43-101 à venir, devant être déposé sur SEDAR+ dans les 45 jours suivant la date du communiqué de presse du 23 juin 2026.

**Tableau 1 – Estimation des ressources minérales de 2026 pour le projet aurifère Granada**

| Classification              | Seuil de coupure (g/t Au) | Tonnes            | Teneur (g/t Au) | Onces d'or contenues |
|-----------------------------|---------------------------|-------------------|-----------------|----------------------|
| Mesurées                    | 0,25 / 1,4                | 6 634 000         | 1,75            | 372 900              |
| Indiquées                   | 0,25 / 1,4                | 9 348 000         | 1,72            | 517 700              |
| <b>Mesurées + Indiquées</b> | <b>0,25 / 1,4</b>         | <b>15 982 000</b> | <b>1,73</b>     | <b>890 600</b>       |
| Présumées                   | 0,25 / 1,4                | 20 096 000        | 1,34            | 865 500              |

*Les ressources délimitées dans une fosse sont présentées à un seuil de coupure de 0,25 g/t Au; les ressources souterraines à un seuil de coupure de 1,4 g/t Au. Les ressources mesurées et indiquées sont présentées en excluant les ressources présumées.*

La personne qualifiée indépendante aux fins de cette estimation des ressources minérales est Claude Duplessis, ing. (P.Eng.), de GoldMinds Geoservices Inc. La date d'effet de l'estimation est le 8 juin 2026.

### À propos du projet aurifère Granada

La propriété Granada englobe l'ancienne mine souterraine de Granada, qui a produit plus de 50 000 onces d'or à une teneur d'environ 10 g/t Au dans les années 1930 à partir de deux puits, avant qu'un incendie ne détruise les installations en surface. Dans les années 1990, des échantillons en vrac ont livré des teneurs en fosse de 5,17 g/t Au (fosse #1, 87 311 tonnes) et de 3,46 g/t Au (fosse #2, 22 095 tonnes). La zone de

cisaillement de Granada et la zone de cisaillement Sud englobent jusqu'à 22 structures minéralisées sur une distance d'environ 5,5 kilomètres selon un axe est-ouest, dont trois ont été exploitées historiquement à partir de quatre puits et trois fosses à ciel ouvert. La propriété reste largement sous-explorée et présente un important potentiel latéralement vers l'est, en direction des puits historiques d'Aukeko et d'Austin-Rouyn, ainsi qu'en profondeur au nord de la fosse existante.

### **Personne qualifiée**

Les renseignements techniques divulgués dans le présent communiqué ont été révisés et approuvés par Matthew Halliday, P.Geo., administrateur de Granada Gold Mine Inc. et membre de l'Ordre des géologues du Québec, lequel est une personne qualifiée tel que défini par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers.

### **À propos de Granada Gold Mine Inc.**

Granada Gold Mine Inc. continue de développer et d'explorer sa propriété aurifère Granada, détenue à 100 % par la Société et située près de Rouyn-Noranda au Québec, laquelle est adjacente à la prolifique Faille de Cadillac. La Société contrôle 14,73 kilomètres carrés de terrains sous forme de baux miniers et de claims. La Société fait actuellement avancer le projet aurifère Granada en procédant à une mise à jour de l'estimation des ressources minérales et une évaluation économique préliminaire, et des travaux de forage sont prévus ciblant les extensions latérales et l'expansion en profondeur des ressources minérales existantes.

La zone de cisaillement de Granada et la zone de cisaillement Sud englobent, selon une cartographie historique détaillée et les résultats de forage historiques et actuels, jusqu'à 22 structures minéralisées sur une distance de plus de cinq kilomètres et demi selon un axe est-ouest. Trois de ces structures ont été exploitées historiquement à partir de quatre puits et trois fosses à ciel ouvert. Les teneurs souterraines historiques étaient de 8 à 10 grammes par tonne d'or provenant de deux puits creusés jusqu'à 236 m et 498 m, tandis que les teneurs dans les fosses variaient de 3,5 à 5 grammes par tonne d'or ([référence 43-101](#)).

La propriété englobe l'ancienne mine souterraine de Granada, qui a produit plus de 50 000 onces d'or à une teneur de 10 grammes par tonne d'or dans les années 1930 à partir de deux puits, avant qu'un incendie ne détruise les installations en surface. Dans les années 1990, Ressources Granada a extrait un échantillon en vrac dans la fosse #1 de 87 311 tonnes à une teneur de 5,17 g/t Au et a aussi prélevé un autre échantillon en vrac dans la fosse #2 de 22 095 tonnes à une teneur de 3,46 g/t Au. De plus amples détails sont disponibles dans le [rapport conforme au Règlement 43-101](#) et sur le site Web de la Société : <https://granadagoldmine.com/>.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Frank J. Basa, P.Eng. membre de Professional Engineers Ontario

*Chef de la direction*

Tél. : 416-625-2342

Courriel : [fbasa@granadagoldmine.com](mailto:fbasa@granadagoldmine.com)

Ou :

Wayne Cheveldayoff

*Communications*

Tél. : 416-710-2410

Courriel : [waynecheveldayoff@gmail.com](mailto:waynecheveldayoff@gmail.com)

### **Énoncés prospectifs**

*Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, incluant des énoncés portant sur la préparation et le dépôt prévu de la demande*

*de modification d'autorisation en vertu de l'article 30 de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, y compris les délais anticipés pour les versions préliminaire et finale de la demande; l'installation de concentration gravitaire proposée sur le site, le schéma de traitement et son circuit de traitement de l'eau; la conception en circuit fermé et l'expectative qu'il n'y aura aucun rejet dans le milieu environnant; la démarche de développement par démarrage graduel; l'intégration du tri de minerai et de la concentration gravitaire en tant que stratégie de préconcentration et son effet prévu sur l'intensité capitalistique, les coûts d'exploitation par once récupérée, le transport hors du site, et l'empreinte en superficie et en résidus, l'évaluation et la récupération métallurgique prévue du concentré; et le développement futur du projet aurifère Granda vers une décision de production et une exploitation en production qui traiterait de l'or sur place. Les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et sont sujets à des risques et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents, incluant sans s'y limiter, l'obtention et le maintien des autorisations et des permis réglementaires, les délais et l'issue du processus de modification d'autorisation, la sélection et la performance des fournisseurs de services environnementaux et d'ingénierie, les résultats métallurgiques et de traitement, l'exactitude des estimations de ressources minérales de la Société et des hypothèses sous-jacentes, le prix de l'or et les taux de change, la disponibilité de financement, et les conditions générales du marché et de l'économie. Sauf si requis par la loi, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs.*

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude de ce communiqué.*